



DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION – FICHE D'INFORMATION LÉGALE

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : SARL RIVIERA GESTION PRIVÉE

Adresse professionnelle ou siège social : 52, rue Gioffredo 06000 NICE

SIREN: 798 564 308 RCS NICE

NAF/APE : 6622Z

La SARL ROS FINANCE est actionnaire de la SARL RIVIERA GESTION PRIVÉE.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement, Monsieur Emmanuel Santiago, dans le but d'assurer le bon déroulement des missions relevant de son activité de Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP), Conseiller en Investissements Financiers (CIF) et courtier.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au conseiller en investissements financiers habilité à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Ces informations peuvent être communiquées à ROS FINANCE dans le cadre de l'utilisation du CRM.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Emmanuel Santiago, santiago@ros.finance

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14000932 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) sous le n° E008316, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance), catégorie courtier, type B d'intermédiaire (COA) au sens de l'article L.521-2 du Code des Assurances, adhérent à l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR. Le conseil susceptible d'être fourni est de niveau 1.

- 1 -



L'activité IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs :

Agent immobilier, titulaire de la carte T professionnelle de Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 06 05 2 017 000 022 731 (sans détention de fonds) délivrée par la CCI de Nice Côte-d'Azur.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Lloyd's Insurance Company SA

Numéro de police : 101IFR220002 00046

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000€ par sinistre 2 000 000€ par période d'assurance	6 000 000€ par sinistre 6 000 000€ par période d'assurance	2 000 000€ par sinistre 2 000 000€ par période d'assurance
Garantie financière :	<i>Non approprié*</i>	115 000€	-

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



LISTE DES PARTENAIRES/ PRINCIPAUX PARTENAIRES ¹: COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Arkéa REIM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Atland Voisin	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Theorem	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Lombard International	Assureur	Convention de courtage	Commissions
ROS Finance	IAS, CIF	Actionnariat	-

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Taux horaire des honoraires CIF : 200.00€ HT (240.00€ TTC).

Le client est informé que le conseiller s'attachera à délivrer un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client. Ce conseil est défini comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le détail de la rémunération par commissions d'intermédiation peut être obtenu par le client sur simple demande.

Certaines prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité du dossier. Ces honoraires sont systématiquement mentionnés dans le cadre de la lettre de mission qui définit le champ de notre intervention.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Mention des différents tarifs et commissions pratiqués :

Notre fourchette de rémunération est comprise entre 0 et 18% HT net de TVA.



MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Mention des honoraires maximum d'intermédiation pratiqués : 5.00% HT (6.00% TTC).

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés entre le conseiller et son client sont par courriers, mails et téléphone.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : SARL RIVIERA GESTION PRIVÉE, 52 Rue Gioffredo 06000 NICE

Par tel : 06.22.44.91.56 ou par mail : santiago@riviera-gestion.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

M Rémi BOUCHEZ

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour l'activité Immobilière

Médiation de la consommation - ANM Conso

25 Allée Rose Dieng Kuntz

75019 PARIS

<https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

- 4 -

RIVIERA GESTION PRIVÉE 52, rue Gioffredo 06000 NICE

Tel : 06.22.44.91.56 - Email : rivieragestionprivée@gmail.com

SARL au capital de 2 100.00€ - SIREN : 798 564 308 RCS NICE

Courtier IAS et CIF enregistré à l'ORIAS sous le n° 14000932 www.orias.fr

CIF membre de l'ANACOFI-CIF n° E008316 association agréée auprès de l'AMF

Courtier IAS membre de l'ANACOFI-COURTAGE association agréée par l'ACPR

Activité de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce en qualité d'agent immobilier

Carte T n° CPI 0605 2017 000 022 731 - CCI Nice Côte d'Azur - Sans Détention de Fonds



DATE ET SIGNATURE

Le client	Le conseiller
Fait à : _____	Fait à : _____
Date : _____	Date : _____
Signature : _____	Signature : _____

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.